

Par une circulaire en date du 13 novembre 2017, le Rectorat avait fait appel de candidatures pour les listes

INTEGRATION 2018/2019. MA en contrat définitif et AE

→ CERTIFIES / PLP / PEPS

La date limite pour postuler était fixée au 18 décembre 2017.

Ces listes seront soumises à l'avis de la CCMA le 21 avril 2018.

Les maîtres, qui seront retenus sur la liste principale, seront en période probatoire en 2018/2019 et, sous réserve de l'avis favorable de leur inspecteur, seront reclassés (administrativement et financièrement) au 1.09.2019.

Tous les MA en CD et les AE (environ une quarantaine) remplissent les conditions pour l'Intégration et pouvaient donc postuler.

Les listes sont académiques et toutes disciplines confondues.

Le Ministère a publié les contingents académiques 2018/2019 dans une note en date du 10 janvier 2018.

- Certifiés 34**

- PLP 4**

- PEPS 1**

Pour permettre à vos élus SNEC-CFTC de vérifier votre dossier en CCMA, vous pouvez leur adresser une copie de votre acte de candidature.

A noter que les MA en CDD et les MA en CDI ne sont pas concernés.